

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Le 02 Juillet 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 26 Juin 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, MUSETTI, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL, BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, HUE, VERNEUIL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. CADRET	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à M. GUIRAUD Maire
Mme FOUCHOU-LAPEYRADE	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CHEVALLEREAU	Conseiller Mal	qui a donné procuration à M. ROBERT Adjoint

ABSENTS EXCUSÉS : MM LAMOU, EL KAÏM, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joëlle MEYER

058 - OBJET : Tarification de la location du logement d'urgence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal N° 056 de la présente séance, relative au renouvellement de la convention de gestion du logement communal d'urgence ;

Vu la délibération du Conseil municipal N° 057 de la présente séance, portant désignation d'un représentant à la commission d'attribution du logement communal d'urgence ;

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer les conditions financières de mise à disposition du logement communal d'urgence et de fixer une grille tarifaire applicable aux personnes hébergées ;

Considérant la proposition de M. le Maire de reconduire les tarifs appliqués en 2025, et ce pour un an ;

Après avoir pris connaissances des tarifs indiqués ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

☞ Fixe ainsi qu'il suit les tarifs de mise à disposition du logement d'urgence aux hébergés, et ce pour un an :

SITUATION	LOYER/MOIS	LOYER/JOUR	FLUIDES/MOIS	FLUIDES/JOUR	SUPPLEMENT FLUIDES HIVER/MOIS*	SUPPLEMENT FLUIDES HIVER/JOUR*
Famille	550 €	20 €	80 €	2,70 €	+30 €	+1 €
Personne seule	300 €	11 €	50 €	1,70 €	+15 €	+0,50 €
Sinistre pris en charge assurance	650 €	25 €	100 €	3,50 €	+40 €	+1,50 €

*La période d'hiver est comprise entre le 15 octobre et le 15 avril

☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire


Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260702-0058-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 07/07/2026